



FR ACCORD DE CERTIFICATION ET DE COMPÉTENCE GMOPLUS GLOBAL

Date d'entrée en vigueur : 2025

Version : v1.0 – Français

Parties :

- **GMOPLUS Teknoloji A.Ş.** (soumise au droit de la République de Turquie),
- **GMOPLUS GmbH** (soumise au droit de la République fédérale d'Allemagne),
- et le **Participant / Institution / Formateur / Candidat à la Compétence**, qui accepte le présent accord électroniquement (ci-après dénommé « la Partie »).

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent accord définit les droits, obligations et conditions relatifs aux **services de certification, d'évaluation de compétences, d'identification numérique et de vérification** fournis par **GMOPLUS Global**.

Dans le cadre de ce programme, GMOPLUS Global propose :

- La délivrance de certificats numériques professionnels, sectoriels et techniques ;
- Le contrôle des processus de formation et d'évaluation ;
- L'exploitation du système de vérification et d'enregistrement (verify.gmoplus.com) ;
- La gestion des badges et identifiants numériques reconnus à l'échelle internationale.

2. DÉFINITIONS

- **GMOPLUS** : désigne collectivement les entités juridiques GMOPLUS Teknoloji A.Ş. et GMOPLUS GmbH.
- **Participant** : toute personne physique ou morale inscrite à un programme de certification ou de compétence.
- **Formateur / Évaluateur** : professionnel autorisé chargé de réaliser les évaluations ou examens.
- **Programme** : ensemble des processus de formation, d'évaluation et de délivrance de certificats dans le cadre du Programme de Certification et de Compétence GMOPLUS Global.
- **Certificat Numérique** : document électronique signé par GMOPLUS attestant du succès et du niveau de compétence du participant.

3. PORTÉE DES SERVICES

GMOPLUS Global fournit les services suivants :

- Examens et sessions d'évaluation en ligne ou en présentiel ;
- Délivrance de certificats et badges numériques valables à l'international ;
- Systèmes de suivi de performance et de progression ;

- Services de vérification et d'enregistrement (basés sur QR code / blockchain) ;
- Programmes de certification d'entreprise et de validation de partenaires.

GMOPLUS agit exclusivement en tant que **fournisseur technique de certification** et n'est pas responsable du contenu ni de la qualité des formations proposées par des tiers ou des formateurs indépendants.

4. OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1. Obligations de GMOPLUS

GMOPLUS s'engage à :

- Garantir la sécurité, la transparence et la fiabilité des processus de certification ;
- Protéger les données personnelles des participants conformément à la politique de confidentialité GMOPLUS ;
- Assurer l'authenticité et la vérifiabilité des certificats délivrés ;
- Maintenir le fonctionnement continu de la plateforme de vérification (verify.gmoplus.com).

4.2. Obligations du Participant

Le Participant s'engage à :

- Respecter toutes les exigences du programme, les règles d'examen et les critères d'évaluation ;
- Fournir des informations exactes, à jour et complètes ;
- Utiliser les certificats uniquement à des fins personnelles ou professionnelles ;
- Ne pas transférer, falsifier ou utiliser abusivement les certificats délivrés.

4.3. Obligations du Formateur / Évaluateur

Le Formateur ou l'Évaluateur s'engage à :

- Effectuer les évaluations de manière objective, équitable et conforme aux standards GMOPLUS ;
 - Garantir la confidentialité des données des participants ;
 - Saisir dans le système GMOPLUS les résultats et informations d'évaluation de manière exacte et ponctuelle.
-

5. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- Les programmes de certification et de compétence sont payants.
 - Les frais applicables sont indiqués sur la page de chaque programme et peuvent varier selon le contenu et la portée du service.
 - Les paiements doivent être effectués via le **système de paiement sécurisé GMOPLUS Global**.
 - Les inscriptions non payées ou incomplètes sont considérées comme nulles.
 - GMOPLUS peut percevoir une **commission ou des frais de service** pour chaque opération de certification.
-

6. VALIDITÉ ET UTILISATION DES CERTIFICATS

- Tous les certificats numériques peuvent être vérifiés en ligne via le système GMOPLUS.

- Les certificats sont **personnels et non transférables**.
 - Sauf indication contraire, les certificats sont valables pour une durée de **trois (3) ans**.
 - Les renouvellements ou réévaluations sont effectués conformément à la politique du programme concerné.
-

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le logo GMOPPLUS, les modèles de certificats et les technologies de vérification sont la propriété exclusive de GMOPPLUS.
 - Les participants ou tiers ne peuvent reproduire, modifier ou exploiter ces éléments sans autorisation écrite préalable.
 - La structure, les méthodes et les algorithmes des programmes de certification constituent un savoir-faire confidentiel de GMOPPLUS.
-

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

- GMOPPLUS traite toutes les données personnelles conformément à la **loi KVKK (Turquie)** et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** de l'Union Européenne.
 - Les informations des participants sont utilisées exclusivement à des fins de certification et de vérification.
 - Aucune information confidentielle ne peut être divulguée à des tiers sans consentement écrit préalable.
-

9. DURÉE ET RÉSILIATION

- Le présent accord entre en vigueur dès son **acceptation électronique** par le participant.
 - Le participant peut se retirer du programme par notification écrite, mais **aucun remboursement** ne sera effectué pour les frais déjà payés.
 - GMOPPLUS se réserve le droit de résilier immédiatement l'accord en cas de :
 - a) fourniture d'informations fausses ou trompeuses,
 - b) violation des règles d'évaluation ou de conduite éthique,
 - c) manipulation du système ou atteinte à la sécurité.
-

10. RÈGLEMENT DES LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige, les parties chercheront d'abord un règlement amiable.

À défaut d'accord :

- Pour les utilisateurs basés en **Turquie**, les **tribunaux et offices d'exécution d'Ankara** seront compétents ;
 - Pour les utilisateurs basés en **Allemagne et dans d'autres pays**, la juridiction compétente sera le **tribunal régional de Munich (Landgericht München)**.
-

11. ENTRÉE EN VIGUEUR ET CONFIRMATION

Le présent accord prend effet dès son acceptation électronique par les parties.

Une **copie PDF signée électroniquement** est automatiquement générée et envoyée aux parties par courrier

électronique.

Le présent accord constitue une **partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation de GMOPPLUS Global**.